

## Jean-Louis Dumont



Député de la 2<sup>ème</sup> circonscription de la Meuse

Les arbitrages qui sont faits en matière de production énergétique concernent directement l'ensemble de nos concitoyens. Ils sont d'autant plus complexes qu'ils doivent prendre en compte un certain nombre de variables : indépendance, coût de production, impact écologique... En 1999, j'ai été chargé d'une mission parlementaire sur le devenir de la filière électrique qui a débouché sur la rédaction d'un rapport au Premier Ministre Monsieur Lionel Jospin, relatif à l'ouverture des marchés de l'électricité et à l'enjeu que constitue la diversification énergétique. Mais s'il faut innover en termes de production d'énergies renouvelables, il nous faut faire preuve de responsabilité à l'égard des choix stratégiques proches ou lointains qui ont été faits, en posant la question primordiale du devenir de l'ensemble des déchets produits par la filière électronucléaire. C'est dans cet esprit que j'aborde le projet Cigéo, avec ses zones d'ombre et de lumière...

### contact //

Jean-Louis Dumont  
Député de la Meuse

#### Adresse

1 avenue Garibaldi - 55100 VERDUN

Tél. 03 29 84 85 55

Fax. 03 29 84 85 60

Le projet de Centre Industriel de stockage Géologique des déchets radioactifs, dit Cigéo est le résultat de deux lois républicaines nées d'une volonté de transparence et de responsabilité : la loi de 1991 relative aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs et la loi programmatique de 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Comme l'a prévu le Parlement, un débat public est aujourd'hui organisé sur le projet industriel Cigéo, afin de permettre aux citoyens de s'informer, d'exprimer leurs interrogations, de faire part de leurs propositions. Dans mes fonctions de parlementaire, j'ai à de nombreuses reprises été interpellé sur ce projet par ses détracteurs ou ses soutiens. Voici les réponses que j'ai pu apporter aux questions les plus récurrentes.

## // En quoi consiste le projet Cigéo et pourquoi le choix de Bure ?

En France, 78% de l'électricité produite est d'origine nucléaire, c'est le choix historique que nos prédécesseurs ont fait à l'issue de la Seconde Guerre Mondiale. Si l'industrie électronucléaire a permis à la France d'améliorer son indépendance énergétique, elle a concomitamment produit des déchets qu'il nous faut aujourd'hui gérer et cela, quelles que soient les décisions qui seront prises quant à l'avenir de cette filière. C'est dans cet objectif que le Parlement a fixé les grandes orientations de recherches à mener sur la gestion des déchets et notamment ceux à haute activité et à vie longue (HA-VL). Trois axes ont ainsi été retenus :

- le principe de séparation-transmutation,
- l'entreposage de longue durée,
- et le stockage en couche géologique profonde.

Le projet Cigéo est la concrétisation de vingt années de recherches sur la faisabilité d'un centre de stockage réversible en couche géologique profonde. Si le projet est autorisé, le site de Bure-Saudron, localisé pour la plus grande partie sur le territoire meusien, accueillera des installations de surface afin de conditionner les déchets, et des galeries souterraines situées dans une couche de roche argileuse imperméable où seront stockés les colis. ■

## // Quels déchets sont susceptibles d'être stockés sur le site de Bure ?

Les déchets civils qui rejoindront la couche géologique profonde du site de Bure sont ceux dont la composition ne permet pas l'entreposage, ce qui implique une vigilance qui devra traverser les siècles, indissociable du principe de réversibilité qui ne laissera aucune place à l'oubli.

« La réversibilité et la récupérabilité devront traverser les siècles sur l'intangible principe de précaution. »

Ils seront de haute activité et de moyenne activité à vie longue (HA et MA-VL) et pour l'essentiel issus

de l'industrie électronucléaire, mais aussi de la recherche et de diverses utilisations. Le stockage est prévu pour les déchets produits en France sur un principe de solidarité nationale. La question demeure néanmoins posée quant au stockage des déchets produits au sein de l'Union Européenne, cette orientation pourra uniquement être envisagée dans le cadre des chantiers de diversification et de transition énergétiques engagés par les Etats membres. En effet, je n'imagine pas un seul instant que l'on puisse créer un centre de stockage réversible pour produire plus de déchets. ■

## // La solution du stockage en couche géologique profonde est-elle risquée ?

Il serait présomptueux de présenter Cigéo comme un projet sans risques en ce que nous n'avons comme recul que nos connaissances actuelles. Nous n'avons malheureusement pas la capacité de prédire l'avenir, mais nous devons envisager tous les scénarios possibles et s'y préparer. Dans ce sens le laboratoire de Bure a joué depuis son origine un rôle majeur en permettant une évaluation et une simulation des différents risques auxquels pourraient être confrontées les installations de Bure-Saudron. Ces travaux et cette ingénierie doivent nous permettre de mettre en place tous les dispositifs, de surveillance et d'intervention pour la sécurisation du site, nécessaires au principe de précaution. En effet même si les constructions sont pensées afin de résister aux catastrophes naturelles connues, il est

indispensable de garantir des conditions de sécurité optimales et d'assurer la constante surveillance des déchets tout au long de leur période d'activité. Cigéo ne doit pas être un cimetière dans lequel on plonge les déchets dans l'oubli ! Il est impératif d'opérer une transmission des connaissances aux générations futures tant sur la nature des installations que sur l'avancement des recherches. C'est dans ce sens que je plaide et plaiderai haut et fort pour que la réversibilité du stockage des colis soit inscrite dans le marbre de la loi ! Cette exigence ne relève pas de l'utopie mais du bon sens lorsqu'on demande aux citoyens de faire confiance à la recherche et en ses capacités à trouver des solutions de retraitement des déchets nucléaires... ■

## // Un site de stockage en couche géologique profonde signifie-t-il la création de nouveaux réacteurs en France ?

Comme je l'ai indiqué précédemment, je ne peux imaginer que l'on puisse créer un centre de stockage réversible pour produire plus de déchets...

« L'électronucléaire, une indépendance énergétique tout à fait relative ».

Il doit s'agir d'une solution visant à conforter dans un premier temps la diversification énergétique

qui devra aboutir à une transition énergétique. Ce projet ne doit pas être adossé à la construction de nouveaux réacteurs.

En effet, le laboratoire de Bure et le projet Cigéo doivent encourager les pouvoirs publics à sortir de l'ère de l'énergie nucléaire. Si Bure est un principe de solidarité nationale sur ce qui a déjà été produit et sur ce qui le sera demain encore jusqu'à ce que l'on puisse se passer de cette filière, il ne faut pas oublier que

les matériaux radioactifs, tels que l'uranium, utilisés pour la production d'électricité, sont des énergies fossiles. Nous disposons de gisements limités et inégalement répartis sur l'ensemble de la planète. La France est donc, comme pour le pétrole, dépendante des importations en provenance du Canada, du Kazakhstan mais surtout du Niger...

La manne financière liée au projet Cigéo devrait permettre aux collectivités territoriales de faire de la Meuse un département pilote en termes d'innovation et de volontarisme en faveur des énergies durables et renouvelables. Encore faut-il que cette nouvelle orientation énergétique soit efficacement soutenue au niveau national. ■

## // Pourquoi soutenez-vous le projet Cigéo ?

Je ne soutiens pas le projet Cigéo sur la base de dotations budgétaires qui seraient attribuées à nos territoires ruraux pour faire accepter l'inacceptable.

« On peut légitimement protester contre Cigéo quand on s'éclaire à la bougie ! » sic

J'estime qu'il en va de notre responsabilité collective de gérer les déchets radioactifs existants que nous produisons et avons produits, pro comme anti-nucléaires ! Faut-il rappeler que chacun d'entre nous génère chaque année 2kg de déchets nucléaires ? Tout comme les décharges sauvages étaient

inacceptables, il serait intolérable de laisser reposer sur les générations futures la responsabilité de gérer les déchets que nous avons engendrés en utilisant tous les jours de l'électricité.

De plus il faut continuer à soutenir la recherche fondamentale en matière de séparation-transmutation des radionucléides, afin de pouvoir traiter à terme les déchets nucléaires existants pour en diminuer la radioactivité. Grâce à la recherche, ceux que nous classons aujourd'hui comme ultimes seront peut-être demain de nouvelles sources d'énergie. ■

## // Qu'est-ce que le projet Cigéo peut apporter aux Meusiens ?

Evidemment et dans un premier temps, un développement économique directement lié à la construction du site et orienté vers les entreprises du bâtiment et des travaux publics. Dans un second temps, le fonctionnement et la gestion du site offriront la possibilité de créer des emplois.

« Cigéo sera source d'emplois pour la Meuse et la Meuse elle-même créatrice d'emplois ! »

La Meuse ne doit pas passer à côté d'une telle opportunité et n'a pas à rougir lorsqu'il s'agit de parler du développement économique lié à la gestion de déchets qui existent et qui sont la conséquence du choix d'un mode d'indépendance énergétique. Aussi serait-il opportun que sur le modèle de la licence Energie éolienne du Lycée Vauban de Verdun soit créée une filière universitaire de laquelle seront issus les professionnels de demain, ingénieurs et techniciens.

Les retombées financières liées à Cigéo devront permettre à la zone interdépartementale, interrégionale, d'innover et de se développer industriellement en termes de production énergétique. Plus précisément et plus simplement, l'argent du nucléaire doit concourir à une diversification raisonnée et maîtrisée de la production d'électricité pour que l'on puisse progressivement se passer de l'électronucléaire. Cette zone interdépartementale n'est-elle pas la mieux placée pour démontrer cela ? Effluents d'élevage, bois-énergie, photovoltaïque, éoliennes, c'est tout cela qu'il faut valoriser et développer. Les Groupements d'intérêt public (GIP) ne doivent pas servir uniquement à financer des projets « tape à l'œil ». Il faut un véritable volontarisme politique et utiliser les GIP afin de venir en aide aux collectivités, entrepreneurs et industriels porteurs de projets innovants qui sont créateurs d'emplois. ■

## // Quelle place doivent prendre les politiques dans la gestion du projet Cigéo ?

Les élus doivent se saisir du projet Cigéo et assurer son intégrité et sa réussite. Ce sont eux qui doivent montrer qu'il est possible de faire de Cigéo un tremplin pour la Meuse en garantissant un devoir de responsabilité, en démontrant un engagement sans faille vers la sortie planifiée et progressive du nucléaire.

« A qui le plus de subsides ?  
A la Meuse ou à la Haute-Marne ?  
Faudrait-il adosser le projet  
à une Opération d'Intérêt National  
pour accorder tout le monde ? »

L'utilisation des retombées fiscales de la filière pour la recherche, pour la promotion et la mise en œuvre de la diversification énergétique doit faire la preuve de cette farouche volonté. Face à ces enjeux primordiaux et pour leur donner toutes les chances d'aboutir dans un large consensus territorial,

il conviendrait que le Comité de Haut Niveau intègre en son sein les Présidents des Conseils Régionaux concernés, Lorraine et Champagne-Ardenne.

En outre, parce que le projet Cigéo relève de la solidarité nationale et qu'il mérite à ce titre une attention particulière, il apparaît opportun qu'en sus du travail de terrain du Préfet coordonnateur représentant l'Etat, une autorité étatique pouvant être efficacement entendue par les entreprises de la filière électronucléaire puisse également intégrer le Comité de Haut Niveau, ces dernières ne devant pas se désengager et ayant l'obligation d'accompagner la mise à niveau et le développement de l'ensemble de la zone interdépartementale. Il est toutefois regrettable de constater qu'à ce jour ni zonage, ni périmètre, ni cahier des charges ne définissent les conditions des retombées économiques. ■

## // Quelles améliorations pourraient selon vous être apportées au projet ?

Dans le cadre de mon mandat de député, je resterai extrêmement vigilant lors des débats parlementaires qui aborderont la question de la réversibilité du stockage et la récupérabilité des colis. Je le répète, ce sont des conditions incontournables pour l'acceptation du projet par le plus grand nombre de nos concitoyens car elles sont à mon sens indissociables d'un développement vraiment durable. C'est un « garde-fou » qu'il conviendra de préserver de générations en générations, au regard des avancées techniques et scientifiques.

Une question demeure au centre des discussions actuelles, celle des modalités d'acheminement des colis. Je plaide avec force en faveur de la mise en

œuvre d'un transport des déchets par fret ferroviaire jusqu'au cœur de l'installation.

« Fuir le débat, c'est se défier  
de la République, c'est douter des autres  
comme de soi-même. »

Nul projet ne recueillant l'assentiment de tous, les améliorations qui pourraient être apportées à Cigéo devraient émerger des débats publics qui entoureront ce sujet d'importance, dans un large consensus républicain, dans un esprit de solidarité nationale et de responsabilité partagée. ■

# C O N C L U S I O N

Cigéo, est certes un projet industriel, mais c'est aussi un projet sociétal et économique. Les débats qui l'entourent doivent être à la hauteur de ces enjeux, en particulier dans le domaine politique. Les déchets issus de la filière électronucléaire et de diverses industries ont différents degrés de dangerosité, c'est un fait. Il est donc de notre devoir de montrer que nous sommes capables de les prendre en charge de manière responsable, dans le profond respect des générations futures et de leur qualité de vie.

